

social et les relations économiques internationales. Une action conjointe des organisations syndicales internationales a permis de faire adopter une résolution qui demande la convocation d'une conférence tripartite sur l'emploi, la répartition des revenus, le progrès social et la division internationale du travail.

69. L'élaboration du concept de la sécurité économique collective ne peut être dissociée des conditions de progrès social et de démocratie, sans lesquelles il n'y aura pas de sécurité économique collective. L'expérience des travailleurs des pays socialistes, celle des peuples des pays qui bâtissent une société plus juste après avoir renversé l'impérialisme et le colonialisme, enfin l'action des travailleurs des

pays capitalistes et de leurs syndicats font ressortir l'impossibilité de réaliser le progrès social et le développement économique tant que l'écart entre les classes s'élargit à l'intérieur d'un même pays, et que les privilèges d'une minorité sont maintenus. La Fédération espère que, lors de l'examen de la question de la sécurité économique collective, le Conseil tiendra pleinement compte de cet aspect social et démocratique. Ne pas le faire serait trahir ceux qui ont faim, ceux qui sont voués au chômage, à la maladie, à l'analphabétisme, ceux qui luttent pour la paix, le progrès social et la démocratie.

La séance est levée à 12 h 45.

1908^e séance

Mardi 9 juillet 1974, 15 h 10

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1908

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite) [E/5479, E/5486, E/5490, E/5502, E/5517, E/5521 et Add.1 à 3, E/5532 et Corr.1]

1. M. SRIVASTAVA (Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime) remercie tout d'abord le Conseil pour les encouragements et les avis qu'il a donnés à l'OMCI lorsqu'à sa cinquante-cinquième session il a examiné en profondeur le rapport annuel de cette organisation pour 1972-1973¹.

2. La composition et la structure de l'OMCI ont récemment subi certains changements. A présent, elle compte 87 membres; ce chiffre augmente sans cesse et, vraisemblablement, l'OMCI aura plus de 100 membres dans un proche avenir. Près des deux tiers des membres actuels sont des pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine; l'OMCI est ainsi une organisation maritime réellement mondiale, au service de la communauté internationale dans le domaine hautement spécialisé de la navigation.

3. Tous les membres de l'OMCI peuvent siéger à ses divers comités – Comité juridique, Comité de la simplification des formalités, Comité de la coopération technique, Comité de la protection du milieu marin – à l'exception d'un seul, le Comité de la sécurité maritime, réduit pour l'instant à 16 membres élus par l'Assemblée de l'OMCI. Mais un groupe de travail désigné par l'Assemblée a déjà proposé que le Comité de la sécurité maritime soit également ouvert à tous

les membres de cette organisation. Le même groupe de travail a également recommandé d'élargir la composition du Conseil de l'OMCI afin que les pays en voie de développement y soient mieux représentés. L'Assemblée de l'OMCI tiendra une session extraordinaire en octobre 1974 pour examiner ces recommandations.

4. A propos des activités de l'OMCI, M. Srivastava déclare ensuite que cette organisation s'occupe avant tout de promouvoir la sécurité maritime au moyen de normes internationalement acceptées et universellement applicables. A cette fin, il faut tout d'abord veiller à ce que la conception, la construction et l'équipement des vaisseaux de tout type soient conformes aux normes internationales convenues. En deuxième lieu, des règles internationales doivent être appliquées en ce qui concerne le chargement et l'arrimage des cargaisons. En troisième lieu, des règles doivent être formulées et tenues à jour en ce qui concerne la navigation maritime internationale pour éviter les abordages en mer. En quatrième lieu, il faut accorder beaucoup d'attention à la formation technique et à la délivrance de brevets au personnel maritime.

5. L'OMCI a, au cours des années, cherché à atteindre ces objectifs en adoptant un certain nombre de conventions maritimes internationales, dont la plus importante du point de vue de la sécurité est la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer adoptée en 1960 et amendée ensuite à plusieurs reprises. Une nouvelle révision de cette convention sera effectuée par une conférence internationale que l'OMCI réunira vers la fin de 1974. En ce qui concerne le chargement des navires, l'OMCI a adopté la Convention internationale de 1966 sur les lignes de charge, qui est également mise à jour périodiquement. Des règlements ont été adoptés pour la prévention des abordages en mer et plusieurs plans de séparation du trafic pour les

¹ Voir E/5320.

routes de grand trafic maritime ont aussi été mises en application. En consultation avec l'OIT, l'OMCI étudie en détail la question de normes internationales appropriées pour la formation des navigateurs, ingénieurs et autres catégories de gens de mer. L'OMCI déploie donc, pour assurer la sécurité et l'efficacité de la navigation, des efforts continus qui ont un effet considérable sur le développement des transports et, partant, du commerce international.

6. Dans le domaine de la prévention de la pollution marine, l'OMCI est dépositaire de la Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures, adoptée en 1954. En 1962, 1969 et 1971, plusieurs dispositions nouvelles ont été incorporées dans cette convention et, en 1973, cet instrument a été intégré dans la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, qui contient des dispositions d'une grande portée sur de nombreux aspects de cette importante question; ces dispositions prévoient notamment que les navires doivent disposer de la capacité supplémentaire et du matériel nécessaire pour conserver à bord les polluants éventuels, afin que ceux-ci soient déchargés dans des installations appropriées à la fin d'un voyage.

7. En outre, en association avec le Groupe interinstitutions d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers, l'OMCI a formulé des recommandations notamment au sujet de la récupération des hydrocarbures provenant de navires endommagés, les moyens physiques et chimiques de lutter contre la présence d'hydrocarbures en mer et sur les plages et la coordination des efforts des pays en voie de développement dans des cas de pollution où plusieurs Etats sont menacés. La Convention de 1969 sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant une pollution par les hydrocarbures et son protocole de 1973, de même que la Convention portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures fournissent aux Etats d'autres moyens de se protéger de la pollution et d'assurer l'indemnisation des dommages en résultant.

8. En fait, les problèmes de la lutte contre la pollution par les navires sont liés à ceux de leur construction et de la sécurité maritime en général. L'OMCI s'attaque à ces divers problèmes d'une manière intégrée. M. Srivastava signale en particulier qu'en ce qui concerne la prévention de la pollution marine son organisation maintient des contacts étroits avec le PNUE.

9. Parlant ensuite du rôle que l'OMCI peut jouer dans l'exécution du nouveau Programme d'action, M. Srivastava signale que le Conseil de l'OMCI examinera, en octobre 1974, ce programme d'action et la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international adoptés par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire. Dans l'immédiat, il tient à donner un certain nombre d'indications sur le rôle éventuel de l'OMCI. En premier lieu, on peut prévoir que la Conférence sur le droit de la mer va donner un nouvel élan aux activités maritimes; pour participer à ces activités sur une base équitable, les pays en voie de développement devront renforcer leur secteur maritime et en particulier leurs compétences dans ce

domaine. A cet égard, le Conseil et l'Assemblée de l'OMCI s'efforceront de fournir une assistance technique aux pays en voie de développement en matière de navigation, notamment dans le but de créer des établissements de formation pour la marine marchande au niveau national, sous-régional ou régional. Dans ce domaine, le programme d'assistance de l'OMCI, lancé avec une aide financière modeste du PNUD, comprend à présent de nombreux projets, dont quelques-uns de grande envergure, mis en œuvre dans les pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. A titre d'exemples, un établissement de formation créé au Brésil fournit le personnel technique nécessaire à la marine marchande de ce pays et une académie maritime régionale importante est en voie de création à Alexandrie. A l'heure actuelle, les établissements régionaux ou sous-régionaux sont la meilleure formule pour la plupart des pays en voie de développement; l'OMCI se servira de son expérience et de ses compétences pour appuyer cet effort, en collaborant pleinement avec l'OIT et la CNUCED. M. Srivastava a eu à ce sujet des entretiens fructueux avec l'Administrateur du PNUD. L'assistance financière de cet organisme en vue de la création d'établissements sous-régionaux et régionaux de formation pour la marine marchande devrait être accrue. De plus, il faudrait que les gouvernements d'une région ou d'une sous-région donnée concluent un accord en vue de la création d'un établissement pouvant répondre à leurs divers besoins; cela aiderait beaucoup à bien planifier et exécuter les projets dans ce domaine.

10. M. Srivastava conclut en espérant que le rôle de l'OMCI dans le secteur spécialisé qu'est la navigation maritime contribuera à la réalisation des grands objectifs de l'humanité, en particulier ceux du monde en voie de développement.

11. M. HOVEYDA (Iran) n'est pas certain qu'il soit opportun de revenir en ce moment sur les discussions qui ont eu lieu à l'Assemblée générale lors de sa sixième session extraordinaire il y a seulement deux mois, mais il tient à réfuter certains commentaires faits depuis par les milieux spécialisés et dans la presse, et à rappeler à cet égard certaines vérités qui, espère-t-il, contribueront à éclairer le Conseil dans son travail.

12. Certes, l'économie mondiale se porte mal depuis déjà des années. L'inflation galopante qui affecte les pays industrialisés a aussi atteint les pays en voie de développement. Dans cette situation, on lance des accusations injustes contre les pays producteurs de pétrole. Pourtant, les représentants de ces pays à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée ont expliqué les vraies raisons de l'état de choses actuel. Ils ont montré qu'en fait le prix du pétrole reste bien en deçà de la valeur réelle qu'il devrait avoir en comparaison avec d'autres sources d'énergie. M. Hoveyda se réjouit qu'au cours de la session extraordinaire, l'Assemblée ait, malgré les assertions erronées auxquelles il vient de faire allusion, examiné les causes véritables de la crise économique actuelle; il estime qu'elle a su faire preuve d'un esprit novateur pour envisager des solutions aux questions économiques et sociales qui se posent au système des Nations Unies.

13. La Déclaration et le Programme d'action formulés dans les deux résolutions adoptées par l'Assemblée générale ont modifié de manière décisive le paysage économique du monde. Si, à présent, il ne faut pas être trop optimiste — le Programme d'action n'est qu'un document indicatif, et la voie à suivre pour aboutir à une véritable réforme des relations économiques internationales sera longue — il ne faut pas non plus être pessimiste, car depuis quelques années on observe des signes de changement. Le représentant de l'Iran souligne aussi que la sixième session extraordinaire n'a pas vraiment innové : elle a servi de creuset catalytique pour un certain nombre de faits et d'idées qui existaient déjà. Ainsi, en février 1974, le Chahinchah d'Iran a proposé un plan révolutionnaire d'aide aux pays en voie de développement² qui, de l'avis de M. Hoveyda, prévoyait pour la première fois un véritable transfert de ressources; il faut regretter que cette proposition n'ait pas été examinée sérieusement par le Comité *ad hoc* du Programme spécial. En outre, dans le message qu'il a adressé à l'Assemblée générale lors de l'ouverture de la sixième session extraordinaire (2209^e séance plénière), le Chahinchah, après avoir déploré que les matières premières des pays en voie de développement, offertes en abondance et à bas prix, aient incité les nations nanties à un gaspillage effréné, a déclaré que ces matières premières devaient conserver une valeur constante et réelle par rapport aux prix des biens importés des pays industrialisés. M. Hoveyda est heureux que les décisions de la sixième session extraordinaire aient été dans le sens des souhaits exprimés par le souverain iranien dans son message. Cette session a montré que les pays en voie de développement assument à présent un rôle très important dans la vie internationale, et qu'ils doivent pleinement participer, sur une base d'égalité, au règlement des problèmes économiques mondiaux.

14. Cependant, le déséquilibre économique qui persiste dans les relations entre pays développés et pays en voie de développement est tellement grave, et le fossé qui les sépare si profond, qu'on ne peut plus se contenter comme par le passé d'interventions correctives ou circonstancielles pour résoudre les problèmes. Il faut véritablement apporter des changements structurels dans le système des relations économiques internationales.

15. A la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les pays membres du Groupe des Soixante-Dix-sept ont recherché la coopération, et non la confrontation. C'est pour cela que les négociations ont pu se dérouler dans une atmosphère détendue. Certes, les discussions officieuses qui ont permis d'aboutir aux résolutions adoptées par consensus ont été longues et parfois ardues; mais le consensus qui s'est dégagé ouvre, au-delà des divergences, des perspectives réelles de coopération fructueuse.

16. Les décisions énoncées dans le Programme d'action ne sont pas toutes immédiatement applicables. Le plus souvent, ce programme ne fait qu'indiquer des buts souhaités qu'il faudra essayer d'atteindre par les études, les consultations et les dialogues voulus. Il ne vise à résoudre les problèmes de la conjoncture actuelle que dans le cas du Programme spécial. A cet égard, M. Hoveyda regrette que la

session du Comité *ad hoc* ait donné de maigres résultats. A présent, le Conseil doit assurer la continuité des efforts déployés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale; un travail très délicat de coordination lui incombe à cet égard. Le représentant de l'Iran souligne, en particulier, que le Conseil devra établir les liens nécessaires entre le Programme d'action et les résultats de la Conférence mondiale de l'alimentation et de la Conférence mondiale de la population. Le Conseil doit aussi se placer dans la perspective de la session extraordinaire que l'Assemblée générale tiendra en 1975. Sur la base de ces considérations, il devrait procéder dès à présent à une première évaluation de ce qui a été accompli et de ce qui devra l'être. Peut-être ne serait-il pas inutile de créer un comité préparatoire pour assurer le succès de la prochaine session extraordinaire; le Conseil pourrait adresser une recommandation en ce sens à l'Assemblée générale afin que cette dernière décide de créer un tel comité dès octobre 1974.

17. Le représentant de l'Iran souligne ensuite qu'à côté des pays industrialisés, les pays en voie de développement qui en ont les moyens doivent assumer leur part de responsabilités pour résoudre les graves problèmes économiques actuels. L'Iran, pour sa part, est hautement conscient de la nécessité d'assister les autres pays en voie de développement. En particulier, il a signé avec plus de 11 pays des accords bilatéraux portant sur un montant total de 2,5 milliards de dollars, afin d'aider ces pays à surmonter leurs difficultés de balance des paiements et à réaliser leurs projets de développement. Ces crédits ont été accordés à des conditions avantageuses — prêts de longue durée et taux d'intérêt très bas. Sur le plan international, l'Iran a offert un prêt de 200 millions de dollars à la BIRD, et annoncé qu'il est prêt à lui en offrir un autre de 150 millions de dollars. Il est également disposé à mettre un montant de 700 millions de dollars à la disposition du FMI. Ainsi, le montant total de l'assistance multilatérale de l'Iran, sans compter ses contributions à divers programmes de l'ONU, s'élève déjà à 1 milliard 50 millions de dollars. D'autre part, des négociations sont en cours avec le PNUD pour accroître et diversifier l'assistance que l'Iran fournit aux pays en voie de développement par l'intermédiaire de cet organisme, où il est devenu contribuant net. Par ailleurs, le Gouvernement iranien a décidé de rembourser par anticipation 1,5 milliard de dollars d'emprunts contractés auprès de pays industriels; ainsi, ces pays auront davantage de ressources à consacrer aux pays en voie de développement. En tenant compte également d'autres accords récents avec des pays aussi bien développés qu'en voie de développement, l'effort iranien en faveur de l'assistance au développement représente au total un montant de plus de 6 milliards de dollars.

18. Quant au Programme spécial, le représentant de l'Iran estime que ce n'est qu'un palliatif. A son avis, il faudrait créer rapidement le fonds spécial déjà proposé par l'Iran, sans conditions politiques, avec une représentation égale des pays industrialisés, des producteurs de pétrole et des autres pays en voie de développement; certaines délégations ont estimé que la création de ce fonds spécial était inutile, mais, pour l'Iran, elle serait en fait beaucoup plus utile que certaines autres propositions présentées au Conseil. De toute manière, l'Iran est prêt à apporter son soutien au Programme spécial, à condition que les pays développés, en particulier ceux de la Communauté économique euro-

² A/9548.

péenne, et les pays producteurs de pétrole y versent des contributions.

19. Le représentant de l'Iran déclare enfin que les conditions sont réunies pour réaliser une véritable révolution dans les conceptions du développement. Le Conseil économique et social a un rôle très important à jouer dans cette perspective; c'est à lui qu'il incombe de proposer à l'Assemblée générale les solutions hardies qu'une situation nouvelle exige.

20. M. DAVIES (Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale) expose les activités déployées par l'OMM pendant l'année écoulée, qui a été celle du centenaire du premier Congrès météorologique mondial, tenu à Vienne en 1873. Ce centenaire fut marqué par diverses manifestations, dont une cérémonie et une conférence scientifique organisées à Vienne, puis à Genève quelques jours plus tard.

21. Mais le Secrétaire général de l'OMM propose de se tourner vers l'avenir plutôt que vers le passé. Les décisions prises à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et les débats qui ont eu lieu récemment à la réunion commune du CPC et du CAC incitent vivement à songer à l'avenir, faute de quoi celui-ci risque d'être sombre. M. Davies a étudié attentivement la Déclaration relative à l'instauration d'un nouvel ordre économique international et le Programme d'action correspondant; il pense que les organes constituants de l'OMM les appuieront sans réserve et que l'organisation prêtera toute l'assistance possible dans les limites de sa compétence et de ses ressources. A la réunion commune du CPC et du CAC, plusieurs représentants ont demandé que les chefs de secrétariat des institutions spécialisées fassent des propositions pour donner une idée de ce que leurs organisations respectives pourraient faire en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration et le Programme d'action. L'OMM pour sa part ne peut formellement rien annoncer de précis tant que les organes directeurs n'ont pas examiné les deux résolutions; mais il est possible d'ores et déjà de donner quelques renseignements utiles.

22. Le Programme d'action mentionne de nombreux aspects du progrès économique qui intéressent, directement ou non, les activités de l'OMM. On peut citer par exemple l'influence du climat et des conditions atmosphériques sur l'agriculture, l'importance des ressources en eau pour presque toutes les activités humaines, le caractère indispensable des prévisions météorologiques pour les transports aériens, maritimes et terrestres, les dégâts causés chaque année par les cyclones et typhons tropicaux et ceux que provoquent la sécheresse ou les inondations, enfin l'intérêt que présente la météorologie pour les questions touchant la pollution atmosphérique et l'écologie. Qu'a fait l'OMM pour répondre aux besoins évoqués dans tous ces domaines et que peut-elle faire à l'avenir ?

23. Récemment, l'OMM a réorganisé ses activités, qui sont maintenant groupées en quatre principaux secteurs ainsi que l'indique le rapport de l'organisation (E/5526): le programme opérationnel connu sous le nom de Veille météorologique mondiale, le Programme de recherches, qui comprend notamment le Programme de recherches sur

l'atmosphère globale établi et financé conjointement avec le Conseil international des unions scientifiques, le Programme des applications de la météorologie et le Programme de coopération technique. Il faudra voir dans quelle mesure ces programmes devront être adaptés et peut-être élargis en fonction des buts et objectifs fixés par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Mais le Secrétaire général de l'OMM pense que les modifications à apporter se traduiront par une expansion progressive des programmes actuels plutôt que par une révision radicale.

24. C'est ainsi par exemple qu'à la suite d'une proposition faite par le Secrétaire d'Etat américain, M. Kissinger, à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2214e séance plénière), des mesures ont été prises pour donner davantage d'importance aux études sur les modifications climatiques éventuelles et leurs effets sur la production alimentaire mondiale. D'autres propositions d'ajustement des programmes de l'OMM sont formulées dans le document contenant le programme et le projet de budget que le Congrès de l'organisation devra examiner l'an prochain: l'hydrologie et les ressources en eau devraient constituer un programme distinct à cause de leur importance croissante, le Programme de coopération technique devrait être lié plus étroitement aux activités de formation qui sont vitales pour les pays en voie de développement.

25. Pour illustrer la souplesse dont l'OMM fait preuve à l'égard de ses programmes, le Secrétaire général cite l'exemple de deux d'entre eux, la Veille météorologique mondiale et le Programme de recherches sur l'atmosphère globale. Le premier est un plan global et coordonné d'utilisation de satellites, d'ordinateurs et de systèmes de télécommunication au service de tous les pays, développés ou en voie de développement. La Veille météorologique mondiale a déjà beaucoup fait pour aider les pays à améliorer leurs services nationaux. Dans les quelques années à venir, le système mondial d'observation par satellites météorologiques sera encore amélioré par la mise en place d'un système de cinq satellites géostationnaires. Jusqu'à maintenant, les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS s'étaient chargés de lancer ces satellites, mais prochainement le Japon et les pays d'Europe occidentale se joindront à eux. Les satellites fournissent des renseignements à tous les pays disposant de l'équipement de réception nécessaire; presque tous les pays ont installé cet équipement, dans bien des cas avec l'assistance technique de l'OMM. Ce programme de satellites météorologiques offre un très bon exemple d'utilisation de la technologie moderne en faveur des pays en voie de développement.

26. Le second programme cité en exemple est le Programme de recherches sur l'atmosphère globale, étant donné que la recherche a été mentionnée dans le Programme d'action. Il s'agit d'une entreprise de recherche véritablement internationale dont tous les pays vont bénéficier. En ce moment se déroule l'expérience tropicale du programme de recherches dans l'Atlantique qui rassemble un personnel et des moyens techniques considérables: une quarantaine de navires de recherche scientifique provenant de 10 pays sont en train de procéder à des observations scientifiques et constituent ainsi la plus grande flotte internationale jamais constituée à des fins pacifiques.

27. En outre, des avions spécialement équipés survolent l'Atlantique dans le cadre du même programme tandis que les satellites sont également mis à contribution. Environ 3 000 savants, techniciens, marins et aviateurs participent à cette vaste entreprise. L'équipement est dans l'ensemble fourni par les pays développés, mais les pays en voie de développement appartenant à l'Afrique tropicale, à l'Amérique du Sud et à l'Amérique centrale apportent également une contribution importante. Le centre international de cette vaste expérience se trouve à Dakar et le Secrétaire général de l'OMM profite de cette occasion pour remercier le Gouvernement du Sénégal de l'appui énergique qu'il a apporté à cette expérience, contribuant ainsi pour une large part à son succès. Cette entreprise permettra de connaître beaucoup mieux les processus atmosphériques des régions tropicales, ce qui devrait profiter à de nombreux pays en voie de développement. On peut donc constater à l'aide de ces deux exemples que l'OMM se conforme déjà aux exigences du Programme d'action.

28. Le représentant de l'OMM est convaincu que son organisation répondra à la nouvelle Déclaration et au nouveau Programme d'action comme elle l'a fait à d'autres propositions et initiatives de l'Assemblée générale et du Conseil.

29. S'agissant des changements qu'il est envisagé d'apporter éventuellement, dans le cadre du Programme d'action, à l'ensemble du système des Nations Unies, le représentant de l'OMM, tout en reconnaissant que la situation économique actuelle, sans précédent, exige une nouvelle approche, demande instamment à son tour que l'on évite de créer de nouvelles institutions ou de nouveaux organes. L'OMM s'efforce de coordonner ses activités aussi efficacement que possible avec celles des autres institutions et organes des Nations Unies et de coopérer avec eux, mais ce processus de coordination lui impose déjà une contrainte qu'elle souhaiterait ne pas voir s'accroître.

30. M. Davies parle ensuite des mesures prises par son organisation face à la situation catastrophique que connaît la région du Sahel du fait de la sécheresse. Dans son rapport présenté au Conseil l'année précédente (1864^e séance), il avait mentionné les moyens par lesquels l'OMM entendait répondre aux besoins des pays affectés et il est heureux d'informer le Conseil que des progrès satisfaisants ont été accomplis. Sur la base d'un rapport préliminaire d'un consultant de l'OMM, une mission dirigée par cette organisation visite actuellement les sept pays appartenant au Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel. Cette mission, accomplie en collaboration avec la FAO et financée par le PNUD, dont il y a lieu de louer l'efficacité et la promptitude avec lesquelles ils ont agi, présentera des propositions détaillées au cours des semaines à venir. La question est d'ailleurs suivie en tant que question d'urgence et le représentant de l'OMM a eu des entretiens la veille avec le chef du Bureau régional africain du PNUD en vue de mesures à prendre.

31. Le représentant de l'OMM a fait plusieurs suggestions concernant des études climatologiques, agrométéorologiques et hydrologiques relatives à la sécheresse. Ces études ont été approuvées lors d'une réunion tenue sous les

auspices du Comité inter-Etats et des mesures sont prises pour leur donner suite.

32. Les résultats de ces études devraient être très intéressants du point de vue de la planification économique et plus particulièrement de l'utilisation optimale des terres, ainsi que pour la mise au point d'un système amélioré d'alarme qui permettrait de prévoir les mauvaises récoltes dues à la sécheresse. Ces études devraient également servir de modèle aux travaux analogues qui seraient entrepris dans d'autres parties du monde susceptibles d'être affectées par une sécheresse générale et prolongée. L'OMM a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau spécial du Sahel de l'Organisation des Nations Unies, sous la conduite de M. Morse.

33. L'idée a été émise que la sécheresse récente du Sahel était peut-être liée à un changement de climat et l'on s'est inquiété de savoir si ces changements risqueraient de persister ou de se produire dans d'autres parties du monde, avec les risques que cela impliquerait pour la production alimentaire mondiale. L'OMM a déjà pris certaines mesures à la suite de la proposition faite par M. Kissinger lors de la sixième session extraordinaire. La question est d'ailleurs étudiée dans le cadre du Programme de recherches sur l'atmosphère globale déjà évoqué par M. Davies et, à la fin du mois, à Stockholm, se tiendra, sur ce sujet, une conférence internationale à laquelle le PNUE fournit une aide et un apport financier précieux.

34. On effectue également, sur l'éventualité de phénomènes significatifs tels qu'une sécheresse prolongée, des études qui aideront à utiliser les données météorologiques courantes pour évaluer les rendements régionaux et globaux des principales cultures telles que le froment. Il est donc naturel que l'OMM aide à préparer la documentation nécessaire à la Conférence mondiale de l'alimentation qui se tiendra à Rome dans le courant de cette année. L'OMM aura d'ailleurs un rôle important à jouer dans les travaux qui seront entrepris pour donner suite à la Conférence.

35. Ainsi donc, l'OMM a su répondre, comme elle l'avait fait dans le passé, aux vœux et aux propositions de l'Assemblée générale et du Conseil, dans la limite de ses responsabilités et de ses ressources; elle entend répondre aussi pleinement et aussi efficacement à la proposition faite par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire d'instaurer un nouvel ordre économique.

36. M. DUGERSUREN (Mongolie) présente les réflexions de sa délégation sur la situation internationale et se félicite tout d'abord du climat de détente et de compréhension mutuelle qui règne actuellement. La Mongolie accueille avec une satisfaction toute particulière la réunion "au sommet" URSS/Etats-Unis d'Amérique qui a eu lieu récemment et dont le communiqué final marque un grand progrès pour la coexistence pacifique et une volonté de renoncer à la course aux armements. Par ailleurs, elle se déclare convaincue que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui va entrer dans la phase finale posera des bases solides pour la paix. Une évolution encourageante sur la voie de la normalisation est également notable au Laos, en Hindoustan et au Proche-Orient.

37. Les Nations Unies doivent contribuer à consolider la détente. Le Conseil économique et social, étant un des principaux organes des Nations Unies doit, dans ses activités, mettre en évidence les rapports étroits qui existent entre les problèmes du maintien de la paix et de la sécurité et les problèmes concernant le développement économique et social. Le prestige du Conseil, et tout particulièrement l'efficacité de ses décisions, dépend de son aptitude à bien saisir quelles sont les tendances principales du développement actuel de l'humanité. La plus importante des questions à examiner concerne la situation économique internationale qui, d'après le chapitre pertinent de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1973* (E/5486, E/5521 et Add.1 à 3), n'est pas brillante dans les pays à économie de marché : crise, inflation, bouleversements sur le marché monétaire et financier, chômage, crise de l'énergie, conflits sociaux sont des fléaux chroniques du monde capitaliste. Le système s'avère incapable de résoudre les problèmes essentiels du développement économique et social.

38. Dans les pays en voie de développement la situation s'est aggravée. Les statistiques de l'ONU montrent que ces pays, qui comptent 70 p. 100 de la population mondiale, produisent 30 p. 100 du revenu mondial et que leur part des exportations, qui était de 28,3 p. 100 en 1955, est tombée à 18,9 p. 100 en 1972. De plus, leur dette extérieure s'est accrue, et ils appartiennent à ces régions du monde où plus d'un milliard d'êtres humains souffrent de malnutrition, 800 millions sont analphabètes. Bref, le fossé continue à se creuser entre les pays en voie de développement et les autres.

39. Le caractère profondément injuste de la division capitaliste internationale du travail et les séquelles de la colonisation font supporter aux pays en développement le poids de la crise qui a éclaté dans les pays à économie de marché. Cette constatation, qui avait été faite par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés à Alger, se retrouve dans la Déclaration adoptée par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, où l'on peut lire que l'héritage du colonialisme, la discrimination raciale, l'*apartheid* et le néo-colonialisme continuent à figurer parmi les principaux obstacles à la libération complète des peuples.

40. La délégation de la Mongolie pense que les sociétés multinationales sont à l'origine de cet état de choses; le Conseil économique et social est du reste invité à se pencher sur les activités des entreprises de ces monopoles dont le principal objectif est de retirer le maximum de bénéfices en exploitant les pays en voie de développement. Elles ont retiré de ces pays entre 14 et 15 milliards de dollars de bénéfices bruts, sans compter ce qu'elles gagnent grâce aux conditions de crédit et aux investissements de capitaux qu'elles font dans ces pays. Elles n'hésitent pas à intervenir dans les affaires intérieures des Etats par le biais de complots, coups d'Etat, menaces, chantage, afin de continuer à exploiter les pays où elles se sont implantées.

41. La délégation de la Mongolie demande que des mesures soient prises immédiatement pour mettre un terme aux activités de ces entreprises et rend hommage au Groupe de personnalités chargé d'étudier les effets des sociétés multinationales sur le développement et sur les relations internationales qui ont rédigé un rapport (E/5500/Add.1)

mettant en lumière l'attitude néfaste des sociétés multinationales. Elles espèrent que le Conseil procédera à un examen complet de ce rapport. Il est un point sur lequel le Gouvernement de la Mongolie a une attitude très ferme, c'est celui de la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles et sur le droit de nationaliser les entreprises des monopoles.

42. Dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, l'Assemblée générale a insisté en fait sur la nécessité de renforcer l'indépendance économique du tiers monde et de favoriser une meilleure coopération entre les pays en voie de développement. Le Conseil économique et social doit se préoccuper de venir en aide à ces pays dans ce processus. Afin d'accélérer les progrès économiques et sociaux, il est indispensable de transformer fondamentalement les relations économiques actuelles, c'est-à-dire qu'il faut prendre des mesures efficaces contre l'impérialisme et l'exploitation néo-colonialiste.

43. Les pays du monde socialiste pour leur part continuent à progresser dans la stabilité. Le CAEM, qui existe maintenant depuis un quart de siècle, a permis à ses membres de faire des progrès considérables en appliquant les principes de respect mutuel et d'assistance fraternelle. La production industrielle des pays membres du CAEM a été multipliée par 12 en 25 ans, leur PNB a plus que quintuplé et ces pays produisent 25 p. 100 du revenu mondial.

44. Quant au rapport entre les pays socialistes et les pays en voie de développement, ils ont été évoqués récemment dans la résolution adoptée à la session anniversaire du CAEM où il est dit que dans le cadre du processus général d'alignement entre le monde socialiste et le mouvement de libération nationale, les pays socialistes continueront d'accentuer leur coopération avec les pays en voie de développement et de les assister dans leur lutte contre l'impérialisme et le néo-colonialisme. Dès à présent, les rapports économiques et sociaux avec les pays à système économique différent sont développés et élargis, ce qui est important en soi et nécessaire à l'assainissement du climat politique international et à la détente.

45. L'année 1974 est une année importante pour la Mongolie puisque c'est celle du cinquantenaire de la Déclaration de construction de la République populaire démocratique mongole, trois ans après le triomphe de la Révolution de 1921. Le peuple mongol a pu délivrer son pays du joug féodal et colonialiste et s'engager sur la voie du développement social et économique. Pays autrefois retardataire, la Mongolie a entrepris de transformer profondément les structures de sa société en liquidant d'abord les séquelles du colonialisme. Grâce au dévouement et au travail de son peuple et à l'aide des pays socialistes, la Mongolie a pu procéder à des transformations profondes : nouveau système de répartition des richesses, instauration d'un secteur public de l'économie, instauration d'un système de planification, expulsion des capitaux étrangers sources d'exploitation, et formation de cadres qualifiés. Dans cette entreprise, la Mongolie a pu compter sur l'aide de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et amorcé en peu de temps son évolution socialiste sans passer par le

stade capitaliste. Le pays s'engage maintenant sur la voie de l'industrialisation. En 1973, la production nationale globale a augmenté de 7,6 p. 100 par rapport à 1972 et le revenu national de 7,7 p. 100; d'autre part, le volume brut de la production agricole a augmenté de 13 p. 100 et celui de la production industrielle de 8,3 p. 100. L'assistance technique de l'Union soviétique a permis à la Mongolie de créer plus de 150 entreprises ou usines ayant une importance nationale et de nombreuses autres entreprises ont été constituées grâce à l'aide des pays membres du CAEM.

46. En conclusion, la délégation mongole espère que le Conseil économique et social, en recherchant des solutions aux importants problèmes qui lui sont soumis, saura prendre en considération le lien qui existe entre l'aspect économique et l'aspect politique des problèmes, avec toutes les conséquences qui en découlent.

47. M. COREA (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) souligne que le souci essentiel du Conseil à sa présente session est de prendre des mesures pour donner suite aux décisions prises par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire.

48. Au fond, la Déclaration et le Programme d'action adoptés par l'Assemblée, ainsi que le projet de Charte des droits et devoirs économiques des Etats reflètent les profonds changements qui se produisent dans la communauté internationale, tout particulièrement dans le tiers monde, et sont des réactions à ces changements, lesquels en un sens se produisent parallèlement, à la fois au niveau national et au niveau international. En effet, de même que dans les pays du tiers monde le peuple cherche de plus en plus à participer à la vie nationale dans laquelle il n'avait jusqu'ici qu'une position marginale, de même sur le plan international les pays du tiers monde n'acceptent plus de rester à la périphérie du monde économique. De leur côté, les pays socialistes ne sont plus isolés. En fait, tous aspirent à jouer un rôle nouveau, non seulement dans le processus des prises de décisions, mais aussi dans les systèmes mêmes où se déterminent le rythme et l'orientation de l'évolution mondiale.

49. Que ce soit sur le plan national ou international, ces changements exigent des ajustements et des concessions de la part des privilégiés et de ceux qui jouissent d'une position établie. Cette adaptation, dans les pays développés, devra se faire dans le contexte de problèmes internes complexes, mais, si ces changements ne sont pas compris et si les mesures nécessaires ne sont pas prévues, il ne pourra en résulter que frustrations, tensions et conflits.

50. Dans le domaine des relations économiques internationales, des aménagements de caractère structurel s'imposent dans quatre domaines au moins. Le premier est celui du commerce des produits de base, dont l'organisation actuelle reflète toujours les impératifs historiques d'une époque révolue. En effet, pour leur commerce extérieur, les pays en voie de développement sont pour la plus grande partie tributaires de l'exportation de produits de base, dont les recettes n'assurent guère qu'un salaire de subsistance aux travailleurs qui les produisent, et de types de marchés qui résultent du passé. C'est une situation qui doit changer, car

elle ne correspond pas aux mutations en cours et notamment à la présence croissante du tiers monde dans l'économie globale.

51. On a tendu jusqu'ici à considérer dans une large mesure le problème des produits de base comme un problème d'instabilité. En fait, ce problème va bien au-delà des simples questions de variations cycliques. Ce dont il s'agit, c'est de moderniser et de rationaliser l'ensemble de la production et du commerce des produits de base de façon à assurer à tous ceux qui y participent, en particulier aux travailleurs, un niveau de vie suffisant et croissant. C'est pourquoi la solution à rechercher doit englober non seulement la stabilisation du marché des produits de base, mais aussi les autres problèmes y afférents : commercialisation, traitement des produits de base, investissements et financement.

52. Il ne faut pas croire que cette nouvelle façon de considérer la question conduise à l'exploitation du consommateur en lui faisant payer des prix exorbitants. Des craintes ont été exprimées concernant la formation de cartels de producteurs qui fixeraient les prix. En fait, il existe à l'heure actuelle sur de nombreux marchés une forte concentration du côté des acheteurs, et l'on assurerait un meilleur équilibre des forces si les producteurs collaboraient entre eux pour contrecarrer la concentration existante. On aboutirait sans doute ainsi à des prix plus équitables plutôt qu'à des prix de monopole, et à une meilleure organisation des marchés.

53. Dans ce nouveau contexte, les accords sur les produits tels qu'ils étaient conçus dans le passé ne suffiront pas. Outre les mesures visant à régulariser l'exportation, il faudra prévoir selon le cas la création de stocks régulateurs, portant sur plusieurs produits, la réorganisation des systèmes de commercialisation, des contrats bilatéraux et multilatéraux à long terme, des programmes de diversification et de traitement des produits de base et, dans la mesure où ces innovations se révéleraient insuffisantes, des systèmes de financement compensatoire.

54. Ces derniers temps, les cours d'un certain nombre de produits de base ont atteint des niveaux élevés, souvent sous l'effet de forces de caractère éphémère et agissant à court terme. Beaucoup de produits n'ont pas bénéficié de ces augmentations. En fait les cours d'un certain nombre de ces produits ont déjà commencé à baisser à la suite notamment d'un ralentissement du rythme de l'expansion des pays développés. Si l'on ne prend pas à temps des mesures appropriées, les pays tributaires de la vente de produits primaires risquent donc de connaître de graves difficultés, y compris ceux qui sont tributaires de la vente de produits dont les prix ont augmenté.

55. D'autre part, du fait de l'inflation qui sévit dans les pays industrialisés, les pays en voie de développement sont exposés à voir le pouvoir d'achat de leurs exportations diminuer régulièrement. Il n'existe pas à l'heure actuelle de mécanisme automatique pour garantir les termes de l'échange des pays producteurs de produits primaires face au processus inflationniste. Une nouvelle stratégie devra comporter la mise en place de garanties dans ce domaine.

56. Dans la mesure où la situation alimentaire mondiale actuelle exige des programmes comportant la constitution de stocks et la stabilisation des cours, ces programmes pourraient faire également partie intégrante d'une nouvelle politique des produits de base.

57. Enfin, reste la préoccupation des consommateurs concernant le volume et la régularité de l'approvisionnement. Une rationalisation dans ce domaine permettrait de faire converger les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs. Dans les pays industrialisés, les plans d'auto-approvisionnement et le retrait des marchés représentent une solution coûteuse par rapport aux résultats que donnerait une politique rationnelle, des produits fondés sur la coopération internationale.

58. Le deuxième domaine qui se prête à des changements est celui de la coopération économique entre pays en voie de développement, qui devrait être renforcée. A long terme, le nouvel ordre économique ne pourra certainement pas maintenir ni intensifier les relations dans une large mesure "bipolaires" qui existent à l'heure actuelle entre le tiers monde et les pays développés. Certes, le commerce entre les pays en voie de développement et les pays développés doit être renforcé et transformé, mais il faut s'attendre à voir apparaître de nouveaux liens entre les pays du tiers monde à mesure que leur consommation et leur capacité de production augmenteront. En fait, l'évolution des rapports entre ces pays est un élément important du concept de l'effort de chacun dans un cadre collectif. D'ailleurs, la portée de ces rapports pourrait bien dépasser les limites des plans de coopération régionale. Il est possible de concevoir des échanges commerciaux et autres dans un cadre beaucoup plus vaste, mais ils exigeront la mise en place d'un cadre institutionnel et de moyens nouveaux.

59. L'élargissement de ces rapports pourrait s'étendre au-delà du domaine du commerce. Ainsi, pour la première fois, les pays exportateurs de pétrole du tiers monde disposent de ressources financières considérables qui doivent être investies à des conditions sûres et attrayantes. Pour le moment, de telles possibilités n'existent guère que dans les pays développés, mais on peut envisager la création dans le tiers monde lui-même de possibilités d'investissements qui, allant au-delà du concept de l'assistance et de l'aide d'urgence, garantiraient la sécurité et les revenus attendus de ce genre d'opérations. Le financement de stocks de produits est une possibilité dans ce domaine, mais il en existe d'autres. L'investissement dans les pays en voie de développement des nouvelles ressources ainsi dégagées pourrait conduire à la mise en place d'une nouvelle structure d'échanges dans le cadre de laquelle le déficit commercial des pays industrialisés vis-à-vis des pays exportateurs de pétrole pourrait être compensé par les excédents accumulés par les pays industrialisés dans leurs échanges avec le reste du tiers monde.

60. Les nouveaux liens qui se créent entre les pays en voie de développement ne doivent pas faire oublier que le développement de leurs échanges avec les pays développés est une nécessité urgente. Il faudra modifier l'ampleur et la structure de ces échanges et mettre l'accent davantage sur l'exportation de produits finis et de produits primaires transformés par les pays en voie de développement. Ces questions devraient bien entendu être au centre des

négociations commerciales multilatérales qui doivent avoir lieu d'ici peu.

61. Le troisième domaine où des changements devront se produire est celui de la technologie. Il faut que les pays en voie de développement puissent accéder à la masse des connaissances techniques actuellement disponibles, acquérir ces connaissances, les adapter, les compléter et les utiliser. Mais, pour ce faire, ils ont à surmonter des obstacles considérables du fait des pratiques restrictives et des coûts élevés et l'existence de rapports inégaux. En fait, le marché des techniques est extrêmement concentré et hautement imparfait. Selon des estimations de la CNUCED, les coûts directs de transfert de techniques vers les pays en voie de développement, en 1968, ont été de l'ordre de 1,5 milliard de dollars, soit environ les trois cinquièmes du flux annuel direct des investissements privés étrangers, y compris les réinvestissements. Dans les conditions présentes, ils seraient de l'ordre de 9 milliards de dollars en prix de 1968, d'ici à la fin des années 70 si les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement étaient atteints. Les coûts indirects sont encore plus élevés. Or, le transfert des techniques est appelé à prendre encore plus d'importance dans la période à venir, et il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. La CNUCED s'est déjà attaquée à la révision des systèmes nationaux et internationaux des brevets et à l'élaboration d'un code international de conduite relatif aux transferts des techniques. Certes, le problème et celui des pratiques commerciales restrictives dépassent la question des sociétés transnationales, mais il lui est étroitement lié. Il faut espérer que les travaux de la CNUCED seront d'une valeur constante dans le contexte de tout nouvel arrangement en vue d'aborder la question des sociétés transnationales.

62. Le quatrième domaine concerne le secteur monétaire et financier. Comme il l'a depuis longtemps été demandé au sein de la CNUCED, les pays en voie de développement participent de façon croissante aux décisions concernant la réforme du système monétaire international, et des résultats positifs ont déjà été enregistrés dans cette direction, mais il reste beaucoup à faire. L'accord définitif ne s'est pas encore fait sur la création d'un lien entre les DTS et l'aide supplémentaire au développement. De plus, des réformes importantes du système monétaire international doivent encore être décidées. Il importe que ces réformes ne soient pas adoptées de façon fragmentaire, qu'elles assument un caractère universel et qu'à tout moment l'on tienne pleinement compte des besoins des pays en voie de développement dans le système monétaire international.

63. Un autre problème de première importance est celui de la dette extérieure, problème que la crise économique actuelle a aggravé pour un certain nombre de pays en voie de développement en faveur desquels au moins prendre des mesures d'allègement est devenu une question d'extrême urgence. La possibilité d'adopter de nouvelles méthodes dans ce domaine est actuellement à l'étude par un groupe d'experts gouvernementaux réunis sous les auspices de la CNUCED. Les concepts et les mécanismes de l'aide au développement sont également appelés à évoluer dans l'avenir.

64. En attendant, le problème s'est posé de l'aide d'urgence aux pays connaissant actuellement les plus grandes difficultés. Comme prévu dans le Programme spécial adopté par l'Assemblée générale, la CNUCED collabore aux opérations d'urgence menées dans ce domaine sous l'égide de l'ONU.

65. D'ailleurs, la CNUCED s'occupe depuis longtemps des différents domaines dont il vient d'être question. Le Programme d'action adopté par l'Assemblée générale a donné un nouvel élan et une nouvelle orientation à ses travaux. Bien entendu, la CNUCED participera pleinement comme le lui a demandé l'Assemblée générale, à la mise en œuvre des parties du Programme d'action qui relèvent de sa responsabilité, Programme dont plusieurs parties renforcent les objectifs qu'elle poursuit déjà, et dont d'autres contiennent des éléments nouveaux qui nécessiteront de nouvelles études.

66. Dès le mois d'août prochain, le Conseil du commerce et du développement examinera les implications du Programme d'action de l'Assemblée générale pour les activités de la CNUCED. En particulier, il s'attachera à l'élaboration d'une solution intégrée aux problèmes des produits de base et au renforcement des activités de la CNUCED — y compris le rassemblement et le contrôle des données — dans les domaines suivants : développement du commerce international des matières premières, indexation des prix des produits de base sur le prix des articles manufacturés, code de conduite pour le transfert des techniques, et question générale de l'interdépendance des problèmes et des politiques en ce qui concerne la monnaie, le commerce international et le développement.

67. Le Secrétaire général de la CNUCED est convaincu que le Conseil économique et social, en établissant le cadre de politiques et de coordination prévu par le Programme d'action, parviendra ainsi à renforcer également la volonté politique d'obtenir des résultats concrets. Ainsi l'élan donné par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sera maintenu et accéléré à la présente session du Conseil et jusqu'aux réunions de l'Assemblée générale de l'année prochaine qui revêtiront une importance particulière. Cette évolution pourrait préparer la voie à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en 1976, afin qu'elle ait un caractère vraiment constructif et créateur.

68. M. CORKERY (Australie) souligne l'acuité exceptionnelle des problèmes économiques du fait de l'évolution de la balance des paiements d'un grand nombre de pays, de l'importance de l'inflation mondiale et de l'évolution de la situation monétaire internationale. C'est à juste titre que les Nations Unies se sont préoccupées des conséquences qui pourraient en résulter pour les pays les moins prospères et pour les pays en voie de développement.

69. Le Ministre des affaires étrangères de l'Australie a signalé récemment plusieurs domaines auxquels l'Australie devrait accorder la priorité dans les années 70. En tout premier lieu, il a cité la nécessité de créer un système de sécurité économique collective. A cet égard, la délégation australienne approuve la définition essentiellement dynamique de ce système donnée par le représentant du Brésil

(1901e séance). La sécurité ne pourra vraiment être instaurée que moyennant d'importants progrès dans la situation matérielle et le bien-être social des peuples des pays en voie de développement.

70. Un des principaux éléments qui guident la politique étrangère australienne est la nécessité de mettre au point un mécanisme qui permettra de restructurer de façon acceptable l'ordre économique mondial. A cet égard, le Ministre des affaires étrangères d'Australie a demandé qu'on réévalue et qu'on réoriente l'aide au développement, soulignant que les pays en voie de développement veulent que l'attention soit concentrée avant tout sur la question des termes de l'échange et sur la mise au point d'un système assurant un rapport plus équitable entre les recettes qu'ils tirent de leurs matières premières et de leurs autres ressources et ce qu'ils doivent payer pour les articles manufacturés qu'ils importent.

71. La notion de sécurité économique collective reflète l'interdépendance de la communauté internationale, qui se manifeste plus que jamais dans l'économie mondiale. Cette interdépendance était déjà manifeste dans le fait que tous les pays sont producteurs et consommateurs et échangent entre eux des produits, des techniques, des services et des données d'expérience. Toutefois, elle est maintenant envisagée dans un cadre plus large, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies et à l'intérêt des différents pays qui est de chercher comment tenir compte, dans leur politique nationale, de l'effet des politiques et des intérêts des autres pays.

72. De l'avis de la délégation australienne, les quatre questions principales dont le Conseil est saisi à la présente session sont les suivantes : premièrement, les tâches et activités à entreprendre comme suite au consensus réalisé à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale; deuxièmement, les projets de résolution présentés lors de cette session extraordinaire et renvoyés pour examen au Conseil; troisièmement, les sociétés multinationales; et quatrièmement, la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit se tenir en 1975. Ces questions pourront être étudiées de façon appropriée par les comités.

73. Le Gouvernement australien considère la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale comme un événement important dans les relations internationales et comme un pas en avant vers la définition de nouveaux rapports entre pays développés et pays en voie de développement. Certes, l'Australie a émis des réserves concernant certains aspects du Programme d'action, mais cela ne veut pas dire qu'elle ait des réserves à formuler à l'égard des objectifs de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ces deux documents traduisent un désir de changement et reconnaissent que ce changement aurait déjà dû se produire depuis un certain temps. En ce sens, ils ont une signification politique capitale. Il appartient maintenant aux Membres de l'ONU de les traduire dans la réalité économique. A cet égard, la Charte des droits et devoirs économiques des Etats représente un bon départ.

74. La sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a également fait ressortir la nécessité d'organiser des consultations plus larges entre Etats Membres concernant les problèmes économiques communs. En effet, le nouvel ordre économique international devra tenir compte des problèmes particuliers et des attitudes de tous les pays. A cet égard, il convient d'éviter d'adopter des résolutions qui simplifieraient à l'excès les problèmes et qui risqueraient de ne pas correspondre à la situation de tous les Etats Membres.

75. Ces dernières années, la communauté internationale a été transformée, dans une grande mesure, du fait de l'accession de nouvelles nations à l'indépendance, mais elle a fait preuve d'une certaine inertie en ce qui concerne l'adaptation des relations économiques internationales à la nouvelle situation ainsi créée.

76. La tâche de mise en œuvre et de coordination confiée au Conseil exige de l'énergie, de l'imagination et de la perspicacité. Il s'agit en effet de donner à l'ONU, sur le plan opérationnel, la capacité de traduire dans les faits la volonté exprimée par la communauté internationale lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. A cet égard, la délégation australienne estime, d'accord avec le représentant des Etats-Unis d'Amérique (1901e séance), que le mécanisme actuel des Nations Unies doit être réexaminé à fond.

77. Le Conseil doit aujourd'hui préparer la voie pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1975; cette session, celle qui l'a précédée, l'examen de la Stratégie internationale du développement et les travaux du Conseil devraient contribuer non seulement à promouvoir la coopération économique internationale prévue dans la Charte des Nations Unies, mais aussi à fournir des directives précises sur la façon de le faire dans la pratique.

78. En ce qui concerne le rapport du Groupe de personnalités, le Gouvernement australien lui attache une grande importance, car il a sur son territoire à la fois des maisons mères et des filiales de sociétés transnationales. Ce rapport devra être étudié de façon plus approfondie que ne le permet le peu de temps disponible au Conseil. Au premier abord, ce rapport apparaît comme une contribution utile à l'étude des activités des sociétés transnationales. La délégation australienne espère que ce ne sera que la première étape d'un programme complet appelé à être poursuivi durant les années à venir.

79. Le Groupe a proposé de créer des institutions et des mécanismes nouveaux pour traiter la question complexe dont il était chargé. Ces propositions devront être examinées avec soin. Il est nécessaire certes de rassembler des renseignements supplémentaires et d'effectuer d'autres recherches sur les sociétés transnationales, mais il faut avancer progressivement et réfléchir un peu sur la question avant de prendre des décisions définitives concernant les mécanismes qui pourraient éventuellement être créés. Sur-tout, il importe que soient établis entre les pays et les sociétés transnationales des rapports destinés à faciliter l'accès des pays intéressés aux capitaux et aux connaissances pratiques et techniques dont ils ont besoin. Ce qui compte en particulier, ce sont les conditions auxquelles ils

pourront y accéder. Pour l'Australie, ces conditions doivent reconnaître pleinement les droits et les intérêts du pays où sont installées les filiales.

80. Enfin, l'Australie estime que tous les Etats ont l'obligation d'agir avec le sens des responsabilités en vue de préserver l'environnement pour les générations à venir; c'est là un domaine où peut se manifester de la façon la plus évidente l'interdépendance des nations. A cet égard, la délégation australienne tient à exprimer l'inquiétude et le regret de son gouvernement devant les essais nucléaires effectués sur terre et dans l'atmosphère par des gouvernements avec lesquels il souhaiterait n'entretenir que les relations les plus étroites. Le Premier Ministre australien l'a réaffirmé le 25 juin 1974 : le Gouvernement australien est opposé aux essais d'armes nucléaires, quels que soient les pays qui s'y livrent et le milieu dans lequel ils ont lieu. L'Australie continue à demander instamment aux puissances nucléaires de consacrer le maximum d'efforts à la conclusion d'un traité interdisant tous les essais de ce genre.

81. L'Australie est convaincue que tout doit être fait pour renforcer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tous les pays qui n'y sont pas encore parties doivent prendre immédiatement des mesures pour le ratifier ou y accéder. Le Gouvernement australien espère sincèrement que les négociations entre les grandes puissances et l'accord au sein de la communauté internationale aboutiront à réduire de façon générale les armements nucléaires et autres, ainsi que l'utilisation à des fins de défense de ressources précieuses qui pourraient être employées à résoudre les problèmes économiques urgents dont le Conseil est saisi à la présente session.

82. La situation où se trouvent actuellement les pays en voie de développement et qu'ils ne sauraient modifier par leurs seuls efforts limite sérieusement leur choix à de nombreux égards. L'Australie ne peut se résigner à accepter un tel état de choses. Devant les problèmes cruciaux qui se posent au monde actuel, elle est résolue à poursuivre l'application de politiques pratiques visant à produire les changements indispensables et tant souhaités.

83. M. PATHMARAJAH (Observateur de Sri Lanka), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle que son pays se trouve dans une situation grave du fait que le prix des produits de première nécessité qu'il doit importer, tels que les produits alimentaires, les combustibles et les engrais, a augmenté de manière spectaculaire alors que celui des produits qu'il exporte — le thé essentiellement — est loin d'avoir augmenté dans les mêmes proportions; en fait, les recettes d'exportation de Sri Lanka demeurent stables ou déclinent, les coûts de ses importations quadruplent ou quintuplent. Cette situation empêche Sri Lanka d'importer en quantité voulue des produits d'une nécessité moins vitale, tels que les matières premières, pourtant nécessaires à son développement industriel. Grâce à son réseau de distribution bien conçu, Sri Lanka ne connaît pas encore la faim ou la stagnation mais elle est au bord de la crise. Il pourrait difficilement en être autrement puisque la différence entre les dépenses d'importation et les recettes d'exportation, qui était en 1973 de 287,5 millions de roupies, a atteint, en 1974, 1 636 700 000 roupies. Les produits indispensables (farine, engrais, riz et pétrole brut)

qui représentaient, en 1973, 53 p. 100 du total des importations en ont représenté 73 p. 100 en 1974. La raison en est qu'entre 1973 et 1974 le prix du riz a augmenté de 160 p. 100, celui de la farine de 170 p. 100, mais celui du pétrole brut de 300 p. 100, ce qui revient à dire que les dépenses entraînées par l'achat de riz et de farine ont été à peu près égales aux dépenses consacrées à l'achat de pétrole brut.

84. L'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire, a reconnu cette situation qui est celle de nombreux pays en voie de développement et a suggéré l'adoption d'un programme spécial dont la mise en œuvre dépendrait de la disponibilité des fonds qui seraient versés au Fonds spécial créé à cet effet. Malheureusement, ces fonds sont longs à venir et il faut rendre particulièrement hommage à la délégation des Pays-Bas qui a fermement annoncé une contribution de 30 millions de dollars au Fonds spécial. La Communauté économique européenne s'est engagée pour sa part à verser 500 millions de dollars si d'autres pays sont prêts à apporter eux aussi leur contribution. On ne peut que déplorer la réticence des pays nantis à contribuer au Fonds spécial, alors qu'une aide modeste mais fournie à temps améliorerait considérablement le sort de pays tels que Sri Lanka, qui ne réclament pourtant que les vivres et le combustible nécessaires pour survivre.

85. Le Secrétaire exécutif de la CEAE0 (1905e séance) s'est référé à la Déclaration de Colombo adoptée par la Commission à sa trentième session et dans laquelle il a été demandé d'accorder d'urgence la priorité à certains éléments, à savoir les produits alimentaires, l'énergie, les matières premières et une aide financière extérieure. Devant l'échec de la Révolution verte en Asie, dû au prix élevé des engrais, le Premier Ministre de Sri Lanka a suggéré, à l'ouverture de la session, à Colombo, la création d'un fonds mondial des engrais; cette proposition a été reprise dans la résolution 142 (XXX) de la CEAE0. A la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la Nouvelle-Zélande s'est jointe à Sri Lanka pour proposer la création d'un pool des engrais, et le Conseil a adopté cette décision à sa session tenue au printemps [résolution 1836 (I.VI)]. En fait, les deux propositions se complètent.

86. Le Secrétaire exécutif de la CEAE0, après avis favorable du groupe d'experts chargé de le conseiller en la matière, a déclaré qu'il appuyait pleinement la proposition tendant à créer un fonds mondial indépendant pour les engrais, soulignant que, en raison de son importance et de sa complexité, la question des engrais méritait d'être traitée indépendamment de toute autre question.

87. De son côté, le Secrétaire exécutif de la CEAO a souligné que sa région tout entière avait un besoin urgent d'eau et d'engrais pour assurer sa production alimentaire et son développement agricole. De l'avis de la délégation de Sri Lanka, le Conseil devrait faire en sorte que la création du fonds envisagé devienne bientôt une réalité.

88. A sa huitième session, le Conseil du développement industriel a adopté une résolution (voir E/5545) concernant la mise en application de la décision de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, dans laquelle il demande que l'ONUDI fournisse dans les limites de sa compétence, une aide à l'action d'urgence qui doit être

entreprise dans le cadre du Programme spécial en vue d'améliorer les conditions économiques des pays en voie de développement les plus touchés, de façon qu'ils dépendent dans une moindre mesure de produits industriels tels que les engrais, qu'ils doivent importer à grands frais pour assurer leur production alimentaire.

89. Il ne reste plus à la communauté mondiale que de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour donner rapidement suite aux diverses propositions qui ont été émises en matière d'engrais, et il faut espérer que le Conseil d'administration de la FAO, qui sera saisi de la question à sa prochaine session extraordinaire, adoptera rapidement les mesures qui s'imposent.

90. Il convient toutefois de ne pas oublier que, si les questions qui viennent d'être évoquées revêtent un caractère d'urgence et de priorité, il restera à se tourner vers un problème à long terme, celui du développement industriel, qu'il se fonde sur l'agriculture ou sur des matières premières autres qu'agricoles. Il est quelque peu surprenant qu'au cours de ce débat général au Conseil, aucune mention n'ait été faite des travaux de l'ONUDI, des mesures adoptées à la huitième session du Conseil du développement industriel; ni des récents débats du CPD sur l'industrialisation des pays en voie de développement. Une division nouvelle, juste et rationnelle du travail fournirait la réponse appropriée à ce problème du développement industriel; elle ne pourrait se faire que si tous les pays, développés ou en voie de développement, reconnaissent qu'ils font partie d'un ensemble et que la pauvreté d'un pays quel qu'il soit constitue une menace à la prospérité des autres. Toutefois, comme le soulignait le rapport du Comité de la planification du développement (E/5478), l'industrialisation n'est pas une fin en soi, mais le moyen d'atteindre d'autres objectifs plus fondamentaux. Il s'agit en définitive de résoudre le problème de la pauvreté des masses, du chômage et du sous-développement en général. Telle pourrait être la stratégie du développement à adopter pour les années à venir.

91. L'OIT, dont le Conseil a reconnu qu'elle devait jouer un rôle catalytique dans le système des Nations Unies pour ce qui est d'étudier le problème de la pauvreté des masses et du chômage, a adopté à l'unanimité une résolution visant à ce que des mesures soient prises à l'échelle mondiale pour résoudre le problème du chômage qui est à l'origine de la pauvreté des masses et du sous-développement. Il faut espérer que l'OIT sera encouragée dans son action.

92. Pour des pays tels que Sri Lanka, où l'emploi a subi les répercussions du coût élevé des importations de produits indispensables, le lien entre le chômage et le développement, de même que le lien entre les ressources gagnées ou transférées, l'emploi et le développement, sont évidents.

93. Il faut espérer que l'appel du Secrétaire général sera entendu. La communauté mondiale devra prendre des engagements positifs si elle veut éviter que le fossé ne se creuse définitivement entre les pays riches et les pays pauvres. C'est à quoi doivent tendre les efforts du système des Nations Unies tout entier et le Conseil a un rôle important à jouer à cet égard.

La séance est levée à 17 h 50